

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 8 septembre 2025 à 20H00

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 1^{er} septembre 2025.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Caroline LE MORZADEC, Audrey PALISSE, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Delphine LE COGUIC (procuration à Caroline LE MORZADEC)
Alexandre LE STRAT (procuration à Jérôme THOMAS)

Absent :

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Projet agrivoltaïque

❖ Intervention de M. Anthyme de la Combe de la société KRONOS SOLAR

Monsieur Le Maire laisse la parole à M. de la Combe.

M. de la Combe présente aux élu.e.s la société Kronos Solar dont le siège social est basé à Paris et présente également les principes de l'agrivoltaïsme.

Le projet porte sur des parcelles au lieu-dit Toulgoët et appartenant à M. Albert GRAIGNIC.

L'étude porte sur une capacité prévisionnelle entre 20 et 30 ha maximum avec 8 ha impactés par la couverture des parcelles avec les panneaux. La puissance produite serait de 18.7 MWc et correspond à la consommation de 4 000 à 4 500 ménages. Différentes études sont menées au cours du projet en prenant en compte les contraintes écologiques, agricoles, d'urbanisme, d'insertion paysagère et de capacité du réseau électrique. Le projet sera raccordé au poste source de Locmalo qui se situe à 6 km.

C'est la société KRONOS SOLAR qui a démarché M. GRAIGNIC. A ce jour, la société est au stade des études d'impact. La durée totale estimée d'un projet comme celui-ci du début jusqu'à la mise en service est d'environ 18 mois qui se décline ainsi : 1 an de mesure et 6 mois de rédaction. L'exploitation de la centrale photovoltaïque est prévue pour une trentaine d'années.

M. de la Combe explique que pour implanter un tel projet sur une exploitation agricole la 1^{ère} condition est que l'exploitation doit fonctionner et être viable par elle-même et non pas par l'impact financier qu'engendre l'implantation du projet agrivoltaïque.

L'exploitant agricole s'engage à maintenir son activité durant la durée d'exploitation du projet.

L. GANIVET trouve dommage que l'exploitant ne peut pas bénéficier d'un tarif préférentiel au niveau du coût de l'électricité.

L. GANIVET demande à M.de la Combe de faire la communication auprès des administrés habitant à côté du projet. Monsieur de la Combe répond favorablement à cette demande.

M. Le Maire précise également que les élu.e.s ont interpellé le Président de Pontivy Communauté à ce sujet car les communes reçoivent énormément de sollicitation à ce sujet.

2- Commission « Affaires scolaires »

❖ Rentrée scolaire 2025-2026

48 élèves ont fait leur rentrée avec 3 enseignantes

INSTITUTRICE	NIVEAU	NOMBRE D'ÉLÈVES
<u>Béatrice AUDO</u> Temps plein	CM1 - CM2	8 CM1 - 5 CM2 13 AU TOTAL
<u>Annie PONCEL</u> Temps plein Directrice	CP – CE1 – CE2	6 CP – 3 CE1 6 CE2 15 AU TOTAL
<u>Natacha BETZY-RALY</u> Temps plein	MATERNELLE	6 TPS - 3 PS - 6 MS 5 GS 20 AU TOTAL
<u>Perrine PIAZZA</u>	REMPLAÇANTE RATTACHÉE	À L'ÉCOLE DE SÉGLIEN

Durant la période estivale, des travaux ont été effectués à l'école :

- peinture dans les 3 classes avec un arc en ciel peint dans la classe des petits
- remise en état de la structure extérieure
- remise en état du parterre autour du chêne (pour le moment l'accès est interdit car un engazonnement est prévu plus tard)

Reste à faire :

- changement de certains meubles et rideaux.
- mise en place du mât d'éclairage solaire à l'entrée de l'école
-

Afin d'éviter de trop salir l'intérieur des classes par mauvais temps, les institutrices ont demandé à chaque élève de se munir de chaussons.

❖ Convention « petits déjeuners à l'école » 2025-2026

Chaque année depuis 2019, l'inspection académique demande à la commune si elle souhaite reconduire l'opération « petits déjeuners ». L. GANIVET précise que ce dispositif permet aux élèves de l'école de prendre un petit déjeuner équilibré et varié à l'école durant 7 semaines. M. Le Maire ajoute que ce moment de convivialité entre élèves est très apprécié et très suivi.

Les élu.e.s souhaitent la reconduction du dispositif « petits déjeuners » et autorisent le Maire à signer la convention.

3- Commission « Animation »

❖ Vide-Grenier du 20/09/2025

La Tavarn SEGLIAN organise un vide grenier le samedi 20 septembre sur la place de l'église : durant cette journée diverses animations sont prévues : mise en route du four à pain (confection et vente) / concert / petite restauration sur place

Au niveau communal, L. GANIVET précise que la commune mettra à disposition des ganivelles afin de banaliser les abords de la place de l'église. La circulation dans le bourg est maintenue, pas de déviation à mettre en place

4- Commission « Travaux »

❖ Aménagement foncier

Dans le cadre de la Commission Communale d'Aménagement Foncier le conseil municipal doit désigner un membre « propriétaire de biens fonciers non bâtis » en tant que membre suppléant.

En effet le poste de membre suppléant en tant que « propriétaire de biens fonciers non bâtis » est laissé vacant suite à la nomination de M. Mikaël BROUSSOT en tant que « membre suppléant exploitants, propriétaires ou preneurs » désigné par la Chambre d'agriculture. Il convient donc de désigner un nouveau membre pour le remplacer. M. Albert GRAIGNIC, propriétaire de biens fonciers non bâtis sur la commune de Séglien, propose sa candidature

Les élu.e.s désignent M. Albert GRAIGNIC pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier en tant que membre suppléant propriétaire de biens fonciers non bâtis.

❖ Acquisition foncière

Dans le cadre de l'aménagement il est prévu une déviation au niveau du village de Goezerfetanvat.

En effet la voie communale passant devant la propriété de M. Nicolas ROPERCH sera déviée. Pour ce faire, la commune doit faire l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées ZY 245, ZY 244 et ZY 248 pour une contenance totale de 415 m2 appartenant à Monsieur Nicolas ROPERCH et doit également faire l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées ZY 242, ZY 246 et ZY 247 pour une contenance totale de 119 m2 appartenant à Monsieur et Madame Jean LE PUIL.

Les élu.e.s. répondent favorablement aux différentes acquisitions mentionnées ci-dessous et autorisent le Maire à signer tous les documents.

L. GANIVET prend la parole et explique qu'il serait judicieux de faire un échange parcellaire avec Pontivy Communauté : la parcelle ZR 72 qui se situe à la limite de la route départementale entre Séglien et Cléguérec est à ce jour propriété de la commune de Séglien, la partie haute de cette parcelle est classée en zone artisanale au niveau du PLUi, en revanche la parcelle YH 150 située à Noguel est quant à elle la propriété de Pontivy Communauté et est classée en terre agricole au niveau du PLUi.

L. GANIVET explique qu'il n'y a pas d'intérêt pour Pontivy Communauté d'être propriétaire d'une parcelle classée en agricole sur la commune de Séglien.

Dans le cadre de l'aménagement la commune peut procéder à un échange parcellaire avec Pontivy Communauté.

Les élu.e.s répondent favorablement à cet échange et autorisent le Maire à faire la demande auprès du Président de Pontivy Communauté.

❖ Projet de rénovation de la rue du Clandy

Dans le cadre des travaux de réfection et de sécurisation de la rue du Clandy, la société STGS était intervenue afin d'établir un diagnostic sur le réseau d'eaux pluviales. Pour rappel, ce réseau étant de compétence communale, c'est à la commune qu'incombent les travaux liés à ce réseau. 4 entreprises ont été sollicitées pour établir un devis pour les travaux de réparation.

Une réunion de travail est programmée le lundi 22 septembre en mairie avec la participation des CPRB, du CAUE, du maître d'œuvre Y. LORAND, du paysagiste J. QUERELOU, de K. DUMONT de Morbihan énergies et des élu.e.s en charge de ce dossier.

La présentation des 1ères esquisses avec les riverains et les élu.e.s est prévue le samedi 4 octobre.

❖ **Projet de faisabilité d'un réseau de chaleur**

Suite à l'étude d'opportunité établie par M. FLAUSSE de l'association AILE, la commune de Séglien a souhaité poursuivre ce dossier en demandant une étude de faisabilité. La commune a mandaté S. LE CORRONC par le biais de Pondi énergies, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, de faire les démarches de mise en concurrence et assister la commune dans son choix de prestataire pour cette étude de faisabilité.

Sur 13 entreprises consultées, 4 ont fait une proposition. Elles ont toutes les compétences et moyens humains pour répondre à la demande et les plannings proposés sont conformes aux attentes. Au regard des volets technique et financier, c'est l'entreprise EXOCETH qui est la mieux placée. L. GANIVET propose aux membres du conseil municipal de retenir la proposition faite par l'entreprise EXOCETH.

Les élu.e.s décident de retenir EXOCETH pour effectuer l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Séglien, autorisent le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce dossier.

5- Commission « Finance »

❖ **Logiciel Berger Levraut**

L'éditeur du Logiciel n'a pas fait parvenir dans les temps le devis pour le module facturation cantine/garderie aux familles. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

❖ **Rencontre avec Mme Maryse PIVAUT, Conseillère aux Décideurs Locaux**

Le lundi 1^{er} septembre L. GANIVET accompagné de P. POMME et J. PENSIVY ont assisté à une rencontre en visio avec Mme PIVAUT, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Cet échange a permis de faire le point sur les finances de la commune, de comprendre pourquoi le contrôle de légalité avait rejeté la 1^{ère} délibération sur les taux d'imposition et d'échanger sur le dispositif d'exonération de la taxe foncière en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts. L. GANIVET explique les différentes modalités de ce dispositif.

Après en avoir entendu l'exposé, les élu.e.s votent favorablement pour la mise en place de ce dispositif d'exonération et chargent le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

❖ **Remboursement des frais à la Diane Ségliennaise**

La fête de la Musique programmée le vendredi 27 juin 2025 a dû être annulée par la commune de Séglien (décision prise le jeudi 26 juin 2025) pour cause de force majeure. C'est l'association « la Diane Ségliennaise » qui avait la charge de la restauration et avait, en conséquence, effectué l'achat des denrées alimentaires en vue de la soirée. Malheureusement, du fait de cette annulation, l'association n'a pas pu écouler ces denrées et a engagé des dépenses qu'elle n'a pas pu récupérer.

L'association a présenté auprès de la Mairie une demande visant au remboursement des achats effectués

Les élu.e.s votent favorablement le remboursement des achats effectués par l'association « la Diane Ségliennaise »

❖ Utilisation de la salle de motricité

Mme BROSSARD dispense des cours de gym les mardis et mercredis sur la commune de Séglien. Elle souhaite utiliser la salle de motricité car la taille de cette salle est plus appropriée par rapport au nombre de personnes présentes durant les cours.

Utilisateurs	Tarifcation annuelle en €
Associations LOCALES	84
Associations EXTERIEURES	110
Animateur sportif / culturel / social LOCAL	84
Animateur sportif / culturel / social EXTERIEUR	110

Les élu.e.s approuvent la tarification de la salle de motricité telle que proposée ci-dessus.

6- Commission « Patrimoine »

❖ Bilan de la randonnée POURLET 2025

Initialement prévue le 16 août la rando Pourlet a été reportée pour cause de forte chaleur au samedi 23 août 2025. La randonnée de 8 kms aux alentours de St Germain a attiré 70 participants. Sur le trajet, les randonneurs ont pu découvrir une trentaine de photos de faune et flore prises par les habitants de la commune. Ces photos avaient déjà été exposées dans le bois de Coët En Fao.

La collation a été offerte par la municipalité.

L. GANIVET tient à remercier tous les bénévoles présents durant cette journée mais également tous les bénévoles qui ont nettoyé les différents chemins empruntés par les randonneurs.

C. LE MORZADEC prend la parole et informe les élu.e.s que la journée européenne du patrimoine du 20 septembre mettra, cette année, l'Église Notre Dame de Lorette en valeur de 18h30 à 21h30. Les visites seront libres, des panneaux explicatifs seront installés à l'intérieur de l'Église.

7- Commissions « Affaires générales » et « Personnel communal »

La commune n'ayant pas de règlement du cimetière, L. GANIVET a demandé à S. PEETERS-FAIRIER de travailler sur l'élaboration d'un règlement. Le Maire laisse les élu.e.s prendre connaissance du règlement et précise qu'il le trouve tout à fait complet. L. GANIVET remercie S. PEETERS-FAIRIER pour le travail accompli.

Après avoir pris connaissance du règlement du cimetière, les élu.e.s l'approuvent

Le Maire fait un point sur le poste d'accueil qu'occupe S. PEETERS-FAIRIER.

Mme PEETERS-FAIRIER avait émis le souhait de trouver un poste à temps plein suite au stage qu'elle avait effectué durant 12 semaines.

Un poste partagé a été trouvé entre les communes de Séglien et Cléguérec : 10h30 pour Séglien et 24h30 pour Cléguérec.

Mme PEETERS-FAIRIER est présente en mairie de Séglien : le mardi matin et le jeudi toute la journée.

8- PONTIVY Communauté

❖ Convention de mise à disposition d'une salle pour la SAD

Les aides ménagères du SAD de l'ancien canton de Cléguérec se réunissent régulièrement pour faire le point avec leurs responsables. Pour formaliser l'occupation d'une salle dans les locaux de la mairie de Séglien, Pontivy Communauté demande à la commune de signer une convention cadrant les réunions effectuées au sein de la mairie.

Les élu.e.s approuvent la signature de cette convention

❖ Convention de partenariat avec le dispositif « Présence verte »

Ce dispositif permet un déclenchement d'alerte pour une personne tombant ou faisant un malaise chez elle. Si la commune conventionne avec le dispositif « présence verte » les adhérents pourront prétendre à une réduction mensuelle de 4 euros.

Les élu.e.s approuvent la signature de la convention de partenariat avec le dispositif « Présence verte »

Informations diverses :

- Fibre : la commercialisation est opérationnelle sur la commune de Séglien.
- Photovoltaïque au sol à l'ancienne décharge publique : rencontre avec la société Orion le jeudi 9 octobre et présentation lors du prochain conseil
- Projet agrivoltaïque à Loucouviern : la société RWE se charge de la distribution de sa lettre d'information.
- Les travaux d'installation du vidéoprojecteur à la salle polyvalente sont prévus fin septembre
- Les travaux au niveau du parc éolien du Houarn ont débuté le 1^{er} septembre
- En raison de la fièvre catarrhale qui touche les bovins, la chambre d'agriculture a pris la décision d'annuler le salon Ohh la vache cette année
- Le CAUE tiendra son AG le vendredi 19 septembre à Vannes, L. GANIVET et P. POMMÉ vont y participer
- L. GANIVET va se rendre à l'Assemblée Générale des maires ruraux
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 27 octobre

Fin de séance à 23h15